

Identité de la Fondation d'Utilité Publique
Alliance Française de Genève
 N° de société : CH - 660 - 0059996 – 1

Chez OA Legal,
 1 Place de Longemalle 1204 GENEVE
 Courriel : info@afge.ch
 Site internet : <https://afge.ch>

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

Date de révision : Mars 2026

Les présentes conditions particulières de vente sont applicables aux prestations proposées par l'Alliance Française de Genève (AFGE). En s'inscrivant, le Client accepte sans réserve les conditions particulières de vente. L'AFGE se réfère à la version des CPV en vigueur le jour de la commande.

Sommaire

1.	Conditions d'admission.....	2
1.1.	Âge du Client	2
1.2.	Renseignements du Client	2
1.3.	Assurances	2
2.	Modalités d'inscription dans une formation	2
2.1.	Moyen.....	2
2.2.	Engagement et assiduité.....	2
2.3.	Test de positionnement.....	3
2.4.	Placement dans un cours	3
2.5.	Matériel pédagogique.....	3
2.6.	Durée des formations	4
2.7.	Désignation des enseignants et des locaux	4
2.8.	Evaluation et passation au niveau supérieur	4
3.	Conditions et modalités de paiement et de facturation	4
3.1.	Paielements des inscriptions.....	4
3.2.	Modification de la commande	5
3.3.	Retards de paiement.....	5
4.	Conditions d'annulation et de remboursement	5
4.1.	Annulation en cas de refus de visa	5
4.2.	Droit de rétractation	6
4.3.	Remboursement et note de crédit.....	6
4.4.	Annulation ou demande de report en cas de force majeure.....	7
4.5.	En cas de mauvaise conduite	7
4.6.	Annulation d'une formation par l'AFGE.....	7
4.7.	Report d'une séance par l'AFBE.....	8
5.	Modalités spécifiques aux prestations de cours particuliers grand public.....	8
5.1.	Paieement.....	8
5.2.	Report de séance(s).....	8
5.3.	Retard du Client	8
5.4.	Validité des heures de cours	8
5.5.	Modalités de cours.....	8
5.6.	Annulation	9
6.	Modalités spécifiques aux prestations commandées par une entreprise/institution	9
6.1.	Paieement.....	9
6.2.	Report de séance.....	9
6.3.	Retard du Client	9
6.4.	Validité des heures de cours	9
6.5.	Modalités de cours.....	9
6.6.	Annulation	9
7.	Divers.....	12
7.1.	Absence de responsabilité de l'AFBE en cas d'échec.....	12
7.2.	Règlement général sur la protection des données (RGPD).....	12
7.3.	Interprétation conforme à la version française des présentes conditions générales	13
7.4.	Droit à l'image	13
7.5.	Propriété intellectuelle et droit d'auteur	13
8.	Litige.....	13

1. Conditions d'admission

1.1. Âge du Client

Pour s'inscrire dans un cours collectif adulte, le Client doit avoir au minimum quinze (15) ans révolus, avec décharge parentale pour les mineurs.

Les cours privés sont à destination de tous les publics à partir de l'âge de six (6) ans.

Les inscriptions aux examens officiels se réalisent dans la déclinaison correspondante à l'âge du candidat.

1.2. Renseignements du Client

Le Client doit fournir à l'AFGE tous les renseignements utiles qui lui sont demandés expressément ou qui pourraient influencer raisonnablement le bon déroulement de sa formation ou de son examen. Si le Client n'informe pas l'AFGE ou fournit des renseignements erronés qui entraîneraient des coûts supplémentaires pour l'AFGE, ces coûts seront imputés au Client.

Certaines informations demandées permettent à l'AFGE de mieux connaître ses publics afin d'affiner son offre de service.

1.3. Assurances

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont obligatoires et à la charge des Clients, considérant l'ensemble des prestations proposées par l'AFGE (participation à un cours, un examen officiel, une sortie culturelle, etc.).

Les objets, effets, mobiliers, véhicules et valeurs des Clients ne sont pas garantis contre le vol, les pertes ou dégradation, quelle qu'en soit la cause. Il incombe par conséquent à ces publics de contracter toutes assurances qu'ils jugeront utiles pour garantir leurs biens personnels.

Les parties conviennent donc que la responsabilité de l'AFGE ne pourra jamais être engagée à ce sujet.

2. Modalités d'inscription dans une formation

2.1. Moyen

Le Client peut procéder à l'inscription selon deux façons :

- En ligne sur le site Internet ;
- Par courriel.

2.2. Engagement et assiduité

Toute inscription est nominative et non cessible.

En validant sa commande ou son inscription par tout moyen (site internet, courriel) ou en signant un devis ou un bon de commande (cours particuliers, en entreprise ou financés par une entreprise), le Client s'engage irrévocablement à suivre ou à faire suivre la formation et/ou la certification mentionnée, sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article [Droit de rétractation](#).

Il relève de la responsabilité du Client de s'informer en amont de son inscription de l'éligibilité de la formation et de la prise en charge du financement par son organisme (employeur, programme gouvernemental, bourse universitaire, congé-éducation payé). L'AFGE ne peut être tenue responsable si le financement de la formation est refusé. L'annulation de la formation du Client sur ce motif n'est pas considérée comme un cas de force majeure et ne donne donc pas droit à un remboursement de la formation comme indiqué dans l'article [4.4 Annulation ou demande de report en cas de force majeure](#).

Dans le cas d'une **inscription effectuée par une entreprise** pour des cours collectifs ou des cours privés, des frais seront appliqués pour adhérer à l'association (achat de la carte membre). La carte d'adhésion annuelle Entreprises est valable à partir de la date du règlement de la facture afférente à la prestation.

2.3. Test de positionnement

Tout Client non-débutant souhaitant s'inscrire dans un cours de français collectif doit passer un test de positionnement. La participation au test de positionnement fait partie intégrante du contrat et conditionne la participation au cours.

Le placement dans le groupe-classe correspondant au niveau du test permet de garantir à chaque apprenant une haute qualité pédagogique et une harmonisation des niveaux au sein de la classe.

Les Clients qui ont déjà passé le test de positionnement depuis moins de six (6) mois ou qui sont déjà inscrits dans une classe de l'AFGE sont dispensés de ce test.

Si le Client ne souhaite pas réaliser le test de placement ou souhaite intégrer un niveau différent de celui de son test de placement, l'AFGE ne pourra être tenue responsable d'un placement inadéquat. En conséquence, si le Client souhaite changer de niveau une fois son cours commencé, il n'aura aucune garantie d'une place disponible dans le cours de niveau différent. Dans ce cas précis, aucun remboursement ou note de crédit ne sera réalisée.

Les tests de positionnement ne sont pas nécessaires pour les cours particuliers, ni pour les cours de français sur objectifs spécifiques. Il en est de même pour les ateliers collectifs, excepté celui de "conversation".

2.4. Placement dans un cours

Après avoir passé le test de positionnement et réglé la commande, une place dans le cours sera attribuée en fonction des places disponibles.

Dès que son inscription est effective, le Client recevra directement une confirmation de son inscription par courriel. L'inscription telle que reprise dans cette confirmation oblige le Client à suivre la formation/réaliser son examen durant la période et aux horaires spécifiés dans ce document.

2.5. Matériel pédagogique

Pour les formations collectives, la possession du matériel pédagogique est obligatoire.

Les manuels utilisés (numérique ou physique) pendant les cours ne sont pas inclus dans les frais d'inscription. Ils ne sont pas remboursés même si le Client fait usage de son droit de rétractation.

2.6. Durée des formations

Les formations dites **cours collectifs ont une durée variable, allant de douze (12) à cent quatre-vingts (180) heures**. Ces heures sont réparties selon plusieurs intensités : de deux (2) heures par semaine à quinze (15) heures par semaine.

Les horaires des cours tels que mentionnés à l'inscription ne sont pas modifiables.

Les **cours particuliers** sont flexibles, le calendrier est établi selon les besoins du Client et la disponibilité du professeur en charge.

Les formations dites **e-learning** ont une durée variable, adaptable selon les besoins des apprenant-es. Les formules peuvent durer plusieurs semaines ou plusieurs mois selon le produit acheté.

Jour férié : A l'instar des fins de semaine, aucun cours n'est dispensé un jour férié.

Pour les cours collectifs et afin de respecter le calendrier des sessions dans l'année, les cours des jours fériés seront reportés en accord entre les Clients et le professeur à un autre moment, pendant la durée de la session.

Exemples :

- Pour les cours Intensifs, lorsqu'un jour férié intervient, les horaires de cours sont ajustés.
- Pour tous les autres cours collectifs, les heures prévues un jour férié devront être **rattrapées à un autre moment** ou faire l'objet d'**horaires étendus** durant la période concernée, **en accord avec l'ensemble des participants et le professeur**.

2.7. Désignation des enseignants et des locaux

L'AFGE désigne souverainement pour chaque type de formation le professeur qui dispensera les cours et désignera les salles dans lesquels les cours auront lieu. Il n'existe aucun droit à l'enseignement par un professeur déterminé

ni de droit à bénéficier d'une salle déterminée.

L'AFGE ne peut garantir le même enseignant pour l'ensemble d'une session. Aucune annulation d'un Client ne pourra être validée sur ce motif.

2.8. Évaluation et passation au niveau supérieur

L'apprenant s'engage à maximiser ses chances de réussite en assistant régulièrement aux cours, en effectuant les travaux recommandés par les professeurs et en pratiquant le français autant que possible, notamment à travers des échanges avec des locuteurs francophones.

Cours collectifs :

Afin de garantir que l'apprenant possède les compétences nécessaires, le passage au niveau supérieur est soumis aux conditions suivantes :

- Une note globale minimale de 12/20 à l'ensemble des évaluations.
- Un avis favorable de l'enseignant, qui évalue la capacité de l'apprenant à suivre le niveau supérieur. Dans

le cas où l'apprenant ne parvient pas au niveau supérieur, l'AFGE l'invite à répéter le module de cours et autorisera à cet effet une remise de 50% sur le tarif public (non cumulable avec d'autres remises).

3. Conditions et modalités de paiement et de facturation

3.1. Paiements des inscriptions

Les coûts de formation collective ou individuelle et de certification font l'objet d'une tarification reprise dans tous les supports de communication de l'AFGE (site internet, plateforme d'achat en ligne, etc.).

Les prestations de formation sont exonérées de TVA conformément à la législation suisse sur la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA).

Les montants indiqués sont forfaitaires et n'incluent pas le coût du manuel pédagogique.

Le montant total dû pour la formation collective ou individuelle ou l'inscription à un examen doit être payé avant le début de la formation ou au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Les frais de virement (mise en paiement et remboursement) sont à la charge du Client.

Les paiements en ligne via la boutique en ligne de l'AFGE, avec une carte de crédit ou de débit, sont débités au moment de l'achat et les frais liés à la transaction sont à la charge du Client.

3.2. Modification de la commande

L'AFGE peut imputer au Client tous les frais résultants de modifications que ce dernier apporterait à la commande/inscription initiale.

En outre, pour toute modification (changement de formule de cours, report à une session ultérieure, demande de remboursement ou de note de crédit résultant d'un cas de force majeur...), des frais de gestion de quatre-vingts francs suisses (CHF 80.-) (tarif 2026) seront retenus au montant du remboursement ou à la note de crédit.

3.3. Retards de paiement

À compter de la date d'échéance de paiement indiquée sur la facture émise par l'AFGE, le montant est dû et exigible dans sa totalité.

1ère relance : amiable

En cas de non-paiement ou de paiement incomplet du montant dû à la date d'échéance, une première relance amiable sera adressée au Client dans un délai de quatre (4) jours.

2ème relance : intérêt de retard 8%

Passé le délai de quatre (4) jours, des intérêts de retard s'élevant à 8% du montant de la facture seront appliqués. Le Client disposera de quatre (4) jours supplémentaires pour régler le montant total de la facture.

3ème relance : exclusion du cours et contentieux

Sans versement de la part du Client des sommes dues, passés les huit (8) jours de délai, l'AFGE procédera à la suspension de la prestation et entamera une procédure de contentieux en confiant le recouvrement de la créance à une agence de recouvrement et en appliquant une pénalité forfaitaire de 10% du montant de la facture, avec un minimum de quatre-vingts francs suisses (CHF 80.-).

4. Conditions d'annulation et de remboursement

4.1. Annulation en cas de refus de visa

Les personnes souhaitant s'inscrire à l'AFGE depuis leur pays de résidence doivent tenir compte de la législation en vigueur en Suisse. L'AFGE ne peut être tenue pour responsable des difficultés ou refus d'obtention de visa ou de titre de séjour sur présentation d'un certificat d'inscription dans un de ses cours.

En cas de refus de visa dûment attesté par les services consulaires de Suisse, les inscriptions aux cours sont remboursées, déduction faite d'un forfait de quatre-vingts francs suisses (CHF 80.-) correspondant aux frais de gestion administrative, à condition que la demande de remboursement soit faite avant la date d'entrée en formation initialement prévue et qu'elle soit justifiée par le refus de visa.

4.2. Droit de rétractation

Lorsqu'un Client, agissant en qualité de personne physique, s'inscrit en ligne ou par courriel, il bénéficie d'un droit de rétractation de **sept (7) jours** à compter de la date d'acceptation des Conditions Générales ou Particulières de Vente et/ou de son inscription effective à une prestation. Ce droit lui permet d'annuler son inscription sans avoir à justifier sa décision, à condition que la prestation n'ait pas commencé.

Si ce délai de quatorze jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est automatiquement prolongé jusqu'au premier jour ouvré suivant.

Si le service acheté par le Client commence avant la fin du délai du droit de rétractation, il est considéré comme **partiellement exécuté**. Le Client peut recourir à son droit à la rétractation, mais ne pourra être remboursé de la valeur des prestations consommées ou réputées consommées.

4.2.1. Modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour exercer son droit de rétractation, le Client doit notifier sa décision par écrit, dans le délai imparti en **envoyant une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté**, précisant clairement les informations suivantes :

« Je/nous () vous notifie/notifions par la présente ma/notre () rétractation du contrat portant sur la prestation de service suivante () commandée le () / reçue le (). »*

Nom et prénom du Client - Date - Signature

L'avis de rétractation doit être adressé :

- **Par courriel** à l'adresse suivante : pedagogie@afge.ch

Si un remboursement est nécessaire, le Client devra fournir ses **coordonnées bancaires** pour le traitement de la demande.

4.3. Remboursement et note de crédit

Dans le cadre du droit de rétractation, le Client dispose ainsi du droit d'obtenir un remboursement ou une note de crédit correspondant à la formation à laquelle il s'est valablement inscrit, **déduction faite des prestations et service consommés ou supposés consommés**.

La note de crédit est à utiliser dans un délai de six (6) mois à partir de la date d'application du droit de rétractation.

L'AFGE remboursera au plus tard dans les quinze (15) jours ouvrés suivant la date à laquelle elle a été informée par écrit de la décision de rétractation, et à la condition que les informations soient complètes et exactes, les sommes déjà versées ou créera une note de crédit leur correspondant.

Dans le cadre de toute autre demande, même résultant d'un cas de force majeure, une retenue de soixante-cinq francs suisses (CHF 80.-) correspondant aux frais de gestion sera appliquée au remboursement ou à la note de Conditions particulières de vente

crédit.

4.4. Annulation ou demande de report en cas de force majeure

L'AFGE peut accepter un report de formation (exception faite pour les produits numériques), si la formation a débuté, et ce, uniquement en cas de **maladie** dûment justifiée par un certificat médical et **précisant que la totalité des cours ne peut être suivie** ou de situation de **force majeure** décrite ci-après et dûment justifiée par des documents officiels :

- déménagement à plus de 20 km du lieu de cours,
- mutation professionnelle,
- décès d'un membre de la famille au 1er degré.

Une note de crédit valable six (6) mois ou un remboursement sera alors porté au compte du Client après déduction, d'une part, des frais administratifs de soixante-cinq francs suisses (CHF 80.-) et, d'autre part, des coûts au *prorata temporis* des cours consommés ou réputés consommés.

Les absences ponctuelles, même répétées, ne donnent droit à aucun remboursement, ni en partie, ni en totalité de la formation. Seule l'annulation totale, pour raison de santé ou cas de force majeure est recevable, à condition de fournir les justificatifs.

4.5. En cas de mauvaise conduite

En cas de mauvaise conduite ou de comportement inapproprié du Client, l'AFGE se réserve le droit d'interrompre la formation/l'examen du client sans préavis et sans remboursement.

4.6. Annulation d'une formation par l'AFBE

En cas de problème de sécurité :

L'AFGE se réserve le droit d'annuler la tenue d'une formation lorsqu'elle celle-ci ne peut s'exercer dans des conditions de sécurité, de confort, d'encadrement et/ou d'apprentissage optimales, et en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Diminution du volume horaire ou annulation en cas de faute de participants :

L'AFGE se réserve le droit d'annuler la tenue d'une formation, même lorsque celle-ci a fait l'objet d'inscriptions, lorsqu'elle constate que ladite formation comporte un nombre d'inscrits insuffisant.

Le seuil d'ouverture d'un cours collectif est **de trois (3) participants minimum**.

En cas d'annulation d'une formation, chaque Client qui y aura été valablement inscrit sera personnellement averti par courriel et se verra proposer la possibilité de solliciter son inscription à une formation alternative ou ultérieure dans la mesure des possibilités que l'AFGE peut lui présenter, soit d'être remboursé en totalité de son inscription à la formation.

Le Client doit faire part de sa décision de suivre une formation ultérieure ou d'être remboursé dans les trois (3) mois de la réception du courriel l'informant de l'annulation de la formation. Passé ce délai, les coûts de la formation seront définitivement acquis par l'AFGE.

Dans l'hypothèse où une formation entamée devait être annulée par l'AFGE en cours de session et que le Client opte pour l'annulation de son inscription, le remboursement des frais et des coûts d'inscription n'interviendra qu'au prorata des cours qui n'auront pas pu être dispensés – sans égard à la présence ou non du Client aux cours ayant été dispensés.

4.7. Report d'une séance par l'AFGE

Cas de force majeure :

Dans le cas exceptionnel d'un événement résultant d'un mouvement national de grève, de la maladie du professeur désigné ou de tout autre événement exceptionnel, l'AFGE se réserve le droit de reporter le ou les cours

concernés.

Néanmoins, dans l'intérêt des Clients et des termes pédagogiques, d'autres solutions doivent être envisagées en premier lieu :

- Choix de la modalité du distanciel en cas de grève par exemple, à la condition que l'ensemble des participants et le professeur aient la capacité de travailler à distance ;
- Remplacement exceptionnel du professeur en cas de maladie de ce dernier par exemple ;

Si le distanciel ou le remplacement ne peuvent être retenus, l'AFGE procédera à un report du cours à une date ultérieure, en accord avec les disponibilités des participants.

5. Modalités spécifiques aux prestations de cours particuliers grand public

Toutes les modalités générales précédemment mentionnées s'appliquent également aux cours particuliers. Toutefois, certaines conditions spécifiques s'ajoutent :

5.1. Paiement

Le Client doit régler l'intégralité du montant de la facture dans un délai de trois (3) jours suivant sa réception, et en tout état de cause, au moins quarante-huit (48) heures avant le premier cours.

Tout retard de paiement entraînera, de plein droit, l'application des dispositions prévues à l'article [3.3 « Retards de paiement »](#).

5.2. Report de séance(s)

Le Client peut solliciter le report d'une séance en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : pedagogie@afge.ch

L'équipe se chargera d'en informer le professeur. Cette demande doit être faite au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance les jours ouvrables, et le vendredi pour un cours prévu le lundi. Il est également recommandé de prévenir directement le professeur en amont.

À défaut de respecter ce délai, la séance sera considérée comme due.

5.3. Retard du Client

Tout retard du Client n'entraîne en aucun cas un décalage de l'horaire de fin du cours. Cette règle s'applique quel que soit le motif du retard.

5.4. Validité des heures de cours

Les heures de formation doivent être utilisées dans le délai imparti, qui court à compter de la date de facturation. Passé ce délai, les heures non consommées seront perdues.

Ce délai est établi en fonction du nombre d'heures commandées, comme suit :

- six (6) mois pour les commandes de moins de 20 heures de formation
- douze (12) mois pour les commandes de 20 heures et plus.

5.5. Modalités de cours

Les cours particuliers peuvent être dispensés en présentiel ou en distanciel, selon la préférence du Client.

5.6. Annulation

En cas d'annulation de la commande par le Client, hors exercice du droit de rétractation, aucun remboursement – total ou partiel – ne sera effectué.

6. Modalités spécifiques aux prestations commandées par une entreprise/institution

Toutes les modalités générales précédemment mentionnées (hors articles des sections 4 et 5) s'appliquent également aux cours commandés par une entreprise/institution. Toutefois, certaines conditions spécifiques s'ajoutent :

6.1. Paiement

Les entreprises/financeurs doivent régler l'intégralité du montant de la facture dans un délai de trois (3) jours suivant sa réception, et en tout état de cause, au moins quarante-huit (48) heures avant le premier cours.

Tout retard de paiement entraînera, de plein droit, l'application des dispositions prévues à l'article [3.3 « Retards de paiement »](#).

Pour chaque bénéficiaire inscrit à une formation, **l'entreprise s'acquittera des frais de gestion administrative s'élevant à cinquante francs suisses (CHF 50.-)**. Ces frais ont une durée de validité de douze (12) mois de date à date.

6.2. Report de séance

Le Client peut solliciter le report d'une séance en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : pedagogie@afge.ch

L'équipe se chargera d'en informer le professeur.

Cette demande doit être faite au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance les jours ouvrables, et le vendredi pour un cours prévu le lundi.

À défaut de respecter ce délai, la séance sera considérée comme due.

6.3. Retard du Client

Tout retard du Client n'entraîne en aucun cas un décalage de l'horaire de fin du cours. Cette règle s'applique quel que soit le motif du retard.

6.4. Validité des heures de cours

Les heures de formation doivent être utilisées dans le délai imparti, qui court à compter de la date de facturation. Passé ce délai, les heures non consommées seront perdues.

Ce délai est établi en fonction du nombre d'heures commandées, comme suit :

- six (6) mois pour les commandes de moins de 20 heures de formation
- douze (12) mois pour les commandes de 20 heures et plus.

6.5. Modalités de cours

Les cours commandés par l'entreprise/institution peuvent être dispensés en présentiel ou en distanciel, selon la préférence de l'entreprise/institution.

6.6. Annulation

En cas d'annulation de la commande par le Client une fois la facture émise, aucun remboursement – total ou partiel – ne sera effectué et les frais seront considérés comme dus.

7. Divers

7.1. Absence de responsabilité de l'AFBE en cas d'échec

L'AFGE n'est pas responsable si l'apprenant ou le candidat à la certification n'atteint pas ses objectifs d'apprentissage/de certification. Son engagement se limite à une obligation de moyens, et non de résultat.

7.2. Règlement général sur la protection des données (RGPD)

L'AFGE s'engage à respecter la législation suisse en matière de protection des données, notamment la loi fédérale sur la protection des données (LPD). Lorsque cela est applicable, elle veille également au respect du règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Elle s'assure en outre que ses sous-traitants se conforment aux obligations légales en vigueur lors du traitement des données personnelles effectué pour son compte.

Les données à caractère personnel collectées sont enregistrées dans notre logiciel de gestion d'établissement.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition et, le cas échéant, de portabilité en nous contactant à l'adresse e-mail info@afge.ch.

7.3. Interprétation conforme à la version française des présentes conditions générales

Si une ambiguïté ou une contradiction devait apparaître entre les différentes traductions des présentes conditions particulières, la terminologie utilisée dans la version française primera.

7.4. Droit à l'image

Sauf stipulation contraire communiquée à l'AFGE par le Client, les témoignages, films, enregistrements ou photos qui le concernent, le mentionnent ou le présentent dans le cadre de sa formation ou de sa participation à un examen ou un événement culturel, peuvent être utilisés à des fins promotionnelles, quels que soient la forme et le support de communication.

7.5. Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation/examen ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la **propriété de l'AFGE**.

Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'AFGE. L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et dans le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'AFGE sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'AFGE en cédant ou en communiquant ces documents.

Sauf opposition écrite du Client, l'AFGE est autorisée à mentionner la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client sur ses supports de communication (site internet, plaquettes, présentations commerciales). Cette utilisation ne confère à l'AFGE aucun droit de propriété sur les signes distinctifs du Client. Le Client peut à tout moment demander le retrait de cette référence par notification écrite.

8. Litige

Les présentes conditions générales sont régies par le droit suisse. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution est soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de Genève.

À partir de l'adresse <https://afge.ch/conditions-generales-de-vente/>